

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JANVIER 2017
COMITE DE QUARTIER « MIRABEL-LYAUTEY »

A- VIE QUOTIDIENNE

VIE QUOTIDIENNE

Rond Point Monaco :

Revoir le fléchage directionnel en allant vers le « Christina » à voir sur place.

Réponse :

Concernant l'approche d'un rond-point, le code de la route s'applique aucune signalisation n'est nécessaire.

- Pour le cas du rond-point du Monaco en venant du cimetière, la file de droite doit servir pour la 1^{ère} sortie route de Sète, et pour la seconde Rue de Barcelone.

- Concernant la seconde file côté gauche, elle dessert la 3^{ème} sortie, avenue du Général de Gaulle, et la 4^{ème} sortie retour vers le cimetière. Utiliser la voie de gauche dans un rond-point, n'est pas une obligation si le conducteur ne sait pas quelle sortie emprunter, il peut rester sur la voie de droite et céder le passage avant tout changement.

Suite à un échange lors de la réunion, la signalisation au sol sera supprimée.

Rue Mirabeau :

Revoir l'emplacement du poteau sens interdit, le mettre plus près du mur.

Réponse :

Le mat du panneau sera modifié et celui-ci sera collé au mur pour dégager le passage du trottoir.

Rue des Barris :

Finir le traçage au sol du passage protégé (photo 3).

Réponse :

Le passage piéton sera peint face aux deux passages bateaux et l'ensemble des autres passages piétons seront repeints.

Rue de l'armée d'Afrique :

- Au début du côté du rond-point des oliviers, peut-on mettre un îlot directionnel au sommet de la côte ?

Réponse :

Du mobilier spécifique séparateur de chaussée sera positionné sur l'axe de la voie dans le virage pour éviter que les automobilistes coupent celui-ci. La commande de ce mobilier se fera en 2017.

- Manque d'éclairage.

Réponse :

Les services ont besoin de plus de détails pour pouvoir traiter cette demande, un message a été laissé au secrétaire du comité de quartier.

Rue des Rocs :

Pouvez-vous rogner le trottoir comme cela a été fait en face ?

Réponse :

Nous ne pouvons pas réaliser les travaux de rabotage car dans le virage est positionnée une borne incendie, il faut savoir qu'un poteau doit être implanté sur un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile et doit être situé à une distance comprise entre 1 et 5 m du bord de la chaussée.

Rue Alsace Lorraine :

Est-il possible de déplacer le STOP Rue Alsace Lorraine et le positionner Rue d'Assas ?

Réponse :

Concernant le STOP Rue Alsace Lorraine, angle Rue d'Assas, celui-ci sert à couper la vitesse et ne sera pas déplacé.

Divers :

CQ :

Dysfonctionnement des feux pour le passage piéton sur niveau de la boulangerie à l'angle de la Route de Sète et la Rue du 4 Septembre.

Réponse :

Laurent DUBOIS contactera l'entreprise pour qu'elle vérifie le cycle.

SECURITE

Luc LAROSE, Directeur du Département Sécurité

Mise en fourrière : 4

Accidents : 8

Dégradations : 2

Problème de voisinage : 1

Squat / SDF : 1

Troubles de l'ordre public : 6

Salubrité/divagation d'animaux : 2

Vol : 1

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Interventions des services techniques – Chemin François Fédou

Afin de sécuriser la circulation des piétons sur l'ensemble de ce chemin, les travaux ont consisté à la pose de bordures ainsi qu'à l'application d'un revêtement en enrobé à chaud.

Coût des travaux :

✓ 12 000 € T.T.C à la charge de la Direction Voirie & réseaux

✓ 8 000 € T.T.C réalisés par la Régie Municipale.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Projet d'aménagement d'un parking rue des Anciens Combattants

Il est envisagé de créer une aire de stationnement à la place du square situé rue des Anciens Combattants, au niveau de l'école Jacques Prévert. Les espaces verts existants seront conservés en partie. Les escaliers seront démolis et une rampe sera réalisée afin de rattraper l'écart de niveau avec la rue.

Coût des travaux : 55 000 € T.T.C.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Aménagement de la bretelle RD 612/Route de Rochelongue

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue. Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

En option, le triangle délaissé entre la future bretelle et la route de Rochelongue pourra être modelé avec de la terre végétale et planté. Les eaux pluviales seront canalisées via un fossé et des buses vers les noues existantes au bordure de la RD 612.

Au niveau du raccordement sur la route de Rochelongue, la bretelle de sortie va couper la voie douce existante. Afin de sécuriser ce croisement, la voie douce va perdre sa priorité. Des barrières en chicane pourront être installées afin de faire ralentir les véhicules non motorisés à l'approche de la traversée.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Travaux éclairage public

Dans le cadre du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au cours du premier semestre 2017 aux travaux de remplacement de l'ensemble des sources lumineuses (hors LED) des différents matériels installés.

Ces travaux sont effectués tous les trois ans pour réduire le risque de panne, garantir l'éclairage de la lampe et maintenir la consommation électrique de chaque lampe car une source lumineuse en fin de vie consomme plus et éclaire moins.

Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX

Réutilisation des eaux usées

Depuis deux ans, la station d'épuration d'Agde – Vias, dénommée POSIDONIA, est dotée d'un système de traitement par ultrafiltration qui permet d'obtenir un rejet dans le fleuve Hérault de qualité « Eaux de Baignade ».

Grâce à la dernière évolution réglementaire du mois de juin 2014, il est dorénavant possible moyennant l'obtention des autorisations réglementaires, de réutiliser l'eau traitée de la station d'épuration pour arroser les espaces verts par aspersion

Pour la Commune, la priorité est le golf ainsi que le complexe sportif des champs blancs, les espaces verts qui bordent la Planèse et la future zone de Malfato.

Avec les évolutions du climat, les périodes de sécheresse se font de plus en plus accrues et il est de bon sens de réserver l'eau potable uniquement pour la consommation humaine.

Le projet de réutilisation des eaux traitées s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des consommations en eau potable de la commune afin de minimiser l'impact sur la ressource Hérault. A terme, ce ne sont pas moins de 300 000 000 litres d'eau potable par an qui seront disponibles pour la consommation humaine.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 500 000 € H.T.

Ce projet répond aux exigences du SAGE de Thau approuvé en 2015 ainsi qu'au nouveau programme d'intervention d'aides de l'Agence de l'Eau (80 % du montant de l'opération).

Présents :

M FREY, M. BENTAJOU, M. SAIGNES, M. HERAL, M. RUIZ. M.DUBOIS, M. LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

M. CARRE, M. DELORME, M. MEYER, M. PONCE, M. SANCHEZ.

Absents excusés :

Mme CHOLLEY, M. IVARS, M. LORENTZ, Mme PACOT, M. POULAIN.

Absents :

Mme BEREL, M. CARVALHO, M. GOUDARD.